

**ANNEE 2022**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 31 JANVIER 2022**

*Délibération n°*

**D-2022-005**

Date de convocation : 27/01/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	18
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	21

Vote : 21  
Pour : 21 (dont 3 pouvoirs)

**Adopté à l'Unanimité**

Envoyé en préfecture le 02/02/2022  
Reçu en préfecture le 02/02/2022  
Affiché le  
ID : 064-216401000-20220131-D2022005-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi 27 janvier 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

*Présents* : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES, Marc PERRIER, Mikel AMILIBIA (arrivé à 19h15).

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Sylvie ITHOURRIA, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU.

*Absents excusés* : Mme Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Mme Guénaël LE CAM (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Maud BARRAL, M. Philippe BIGOTEAU.

*Secrétaire de séance* : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**O.J n°5 : Demande de subvention dans le cadre de la  
DETR / DSIL 2022 pour le projet de création d'un  
centre associatif et d'animations**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Soucieuse de préserver son patrimoine historique, la commune de BASSUSSARRY a engagé une réflexion sur le devenir du bâtiment qui a accueilli la mairie jusqu'en 1992 et plus récemment la bibliothèque. Situé en plein cœur de bourg, à proximité de nombreux équipements publics, il doit pouvoir de nouveau contribuer à l'animation et à la dynamisation du bourg de la commune dans un souci de cohésion sociale de la population.

Le recensement des besoins, qui a présidé à la programmation du projet de rénovation de l'ancienne mairie, a permis d'identifier trois fonctions principales à ce futur équipement public :

- Centre de loisirs municipal (espaces complémentaires aux locaux existants du fait du développement du nombre d'enfants accueillis),
- Salles pour les associations socio culturelles de la commune,
- Locaux scolaires pour l'Ikastola de Bassussarry - Arcangues

La polyvalence des fonctions qu'il est envisagé d'exercer dans ce nouvel équipement public (centre de loisirs, salles associatives, établissement scolaire), conduira à une optimisation de l'utilisation des locaux et à l'usage mutualisé et partagé des espaces.

Concernant les modalités de mise à disposition des locaux à l'Ikastola, M. le Maire précise que celle-ci nécessitera le paiement d'une redevance mensuelle d'occupation dont le prix sera fixé en tenant compte des valeurs du marché locatif.

Le projet de rénovation du bâti existant et l'extension prévue présentent un coût estimatif de 1 055 550,00 € HT.

Aussi, pour faciliter la concrétisation de ce projet ambitieux, la commune de Bassussarry souhaite solliciter un soutien financier dans le cadre de l'enveloppe de la D.E.T.R / D.S.I.L 2022.

Le budget prévisionnel de l'opération est présenté aux élus :

Rénovation / extension de l'ancienne Mairie de Bassussarry				
Création d'un centre associatif et d'animations				
Budget prévisionnel de l'opération - 2022				
DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT en €	Nature des recettes	Montant HT en €	%
Maîtrise d'œuvre	65 550,00	Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques	155 550,00	14,74
Etudes techniques diverses (sol, amiante...)	15 000,00	Département des Pyrénées Atlantiques	60 000,00	5,68
<b>TRAVAUX</b>	<b>950 000,00</b>	D.E.T.R / D.S.I.L 2022	210 000,00	19,89
Rénovation de l'existant	167 630,00	Fonds de concours de la C.A.P.B	210 000,00	19,89
Extension et création de nouveaux espaces	782 370,00	<b>sous total aides publiques</b>	<b>635 550,00</b>	<b>60,21</b>
Mobilier - équipements ludo-pédagogiques	25 000,00	Autofinancement de la commune de BASSUSSARRY	420 000,00	39,79
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>1 055 550,00</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>1 055 550,00</b>	

Le Conseil municipal,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe 2022 de la D.E.T.R / D.S.I.L permettant de solliciter une subvention d'un montant de 210 000,00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives permettant de faire aboutir cette demande de subvention.

Fait à Bassussarry, le 31 janvier 2022.

Le Maire,  
Michel LAHORGUE

